

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4
ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

REDICTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSERES
NE SONT PAS RENDEUS

ABONNEMENTS

RHON ET DEPARTEMENTS LIMITOPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

Deux déraillements.
Les explosions de Commeny.
Ravachol et ses complices.
Le drame de la rue des Beaux-Tailleurs.
Les funérailles du pompier Sivel.
La fête de Bellecour.

LA PREUVE CONTRAIRE

Vous avez une difficulté avec un employé de l'octroi. Cela peut arriver à tout le monde : ainsi, par exemple, vous faites circuler du vin en vertu d'un laissez-passer qui mentionne que ce transport aura lieu de telle à telle heure. Un agent de l'administration affirme vous avoir rencontré en chemin, avec votre vin, lorsque cette heure était déjà passée. Vous, vous affirmez qu'au contraire cette heure n'était pas encore expirée. Dame, il suffit de deux montres qui ne soient pas d'accord pour qu'un désaccord analogue surgisse aussitôt entre l'homme de l'octroi et vous.

Au surplus, vous êtes bien tranquille sur les suites de la discussion : en quittant l'employé de la régie vous avez rencontré Jacques, Pierre et Paul, qui tous ont constaté avec vous que l'heure n'était pas encore écoulée — et qui sont prêts à en témoigner.

De sorte que, lorsque le lendemain procès-verbal est dressé et assignation donnée pour comparaître au tribunal correctionnel, vous traversez la Saône de votre pied le plus léger. Vous avez pour vous le bon droit, le témoignage d'une demi-douzaine d'honnêtes citoyens — et vous savez qu'à Lyon, mieux encore qu'à Berlin, il y a des juges remarquables par leur équité et leur intelligence.

Et vous n'en êtes que plus stupéfait lorsque le président vous condamne bel et bien à l'amende et aux dépens, — attendu que le procès-verbal de l'agent fait foi, non pas jusqu'à preuve du contraire, — mais jusqu'à inscription de faux.

Vous n'avez pas, dès réception du papier administratif, commencé une procédure, longue, coûteuse, obligeante, par avance, à des frais considérables, — vos témoins ne vous servent à rien, la conviction que vous avez su faire passer dans l'esprit de vos juges ne vous sert pas davantage, — et le magistrat ne peut que vous dire : — Je suis bien fâché de vous condamner, mais la loi est ainsi faite ; on ne discute pas le procès-verbal d'un agent de l'administration à moins d'entamer une procédure en inscription de faux.

Or, il n'est que trop vrai, malheureusement, que les gens de l'administration qui ont profité à faire des procès-verbaux et qui ne sont pas toujours arrêtés par les scrupules d'une délicatesse exagérée, ajoutent parfois quelques ornements à la vérité qui, toute nue, ne paraîtrait pas assez à leur avantage. Dans le cas que j'ai cité tout à l'heure, l'homme de l'octroi ne dit pas que sa montre marquait deux heures et demie et celle du délinquant deux heures seulement, il affirme que la demie avait sonné à toutes les horloges, — et de cette façon il est sûr de toucher sa gratification, — car de même que les primes sont un excellent moyen d'exciter le zèle des employés de l'Etat, de même elles sont infaillibles pour faire corser les procès-verbaux —

de façon à les rendre sûrement productifs pour celui qui les a dressés.

C'est là évidemment un abus qu'on taxerait d'odieux s'il n'existait pas depuis un temps immémorial. Car enfin, c'est un abus odieux de condamner un homme à l'amende et même à la prison quand on est convaincu de son innocence. Cela ne se fait jamais quand il s'agit de vrais crimes ou délits ; — l'usage s'est perpétué de le supporter quand il s'agit de faits qui ne sont délités que par suite d'une simple convention sociale. Il était temps de s'apercevoir de cette difformité de notre Code.

C'est ce que vient de faire la commission du budget qui, s'occupant de l'impôt des boissons, a décidé qu'elle proposerait au Parlement l'abrogation de ce privilège étrange des agents du fisc, de sorte que, dorénavant, les procès-verbaux ne feraient plus foi que jusqu'à preuve contraire.

Le jour où cette mesure sera étendue à tous les procès-verbaux dressés par tous les employés, plus ou moins assermentés — agents, gardes particuliers, gardes champêtres, gardes forestiers, employés de la compagnie des allumettes et autres représentants de la loi qui, souvent, ne représentent que la volonté, bien arrêtée, de prouver quand même la véracité de ce qui n'est pas vrai du tout, — on aura fait une excellente besogne.

Quand on pense qu'il y a quelques années, on voyait couramment des individus entrer dans une maison, y déposer quelques allumettes de contrebande, et le moment d'après, les saisir au nom de la compagnie fermière !... — Quand on pense que ces procédés trop imités de ceux des agents provocateurs avaient pour conséquence forcée, fatale, la condamnation d'un pauvre diable qui, en face du procès-verbal de l'agent assermenté, n'avait pas le droit de faire la preuve contraire !...

Quand on pense que demain M. le marquis de Prefontaine va faire assermenter son valet et dresser une convention à M. Jacques Bonhomme, son concurrent politique, qui sera accusé, par ce garde aussi particulier qu'improvisé, d'avoir chassé, chez le noble gentilhomme, — qui, en réalité, n'aura pas tiré un coup de fusil, — qui n'aura pas le droit de le démontrer — et qui sera condamné sur le vu du procès-verbal établi par ce domestique !...

Quand on pense à tout cela, on félicite la commission du budget, mais on conclut : C'est bien commencé, seulement il ne faut pas s'en tenir aux procès-verbaux d'octroi et de contributions indirectes. Ce n'est pas exceptionnelle, mais générale que doit être la réforme.

Et il s'agit maintenant de faire comme le nègre : de continuer.

Paul BERTINAY.

LA POLITIQUE

La commission du budget s'occupe, on le sait, de la réforme du régime des boissons. Voilà assez longtemps que l'administration des contributions cherchait à en arriver au tirage des vins. Elle y est parvenue. Donc, désormais, si les résolutions de la commission sont ratifiées par le Parlement, c'est d'après le titre alcoolique du vin que l'on acquittera les droits de régie. On aura, chez le propriétaire le certificat d'origine — et puis on verra, sans doute, avec quelle facilité on pourra suivre ce vin chez le consommateur, en passant par les intermédiaires — et par les « chimistes » du commerce des vins et spiritueux.

Tout cela d'ailleurs, qu'on nous permette de le dire, c'est simplement de la haute fantaisie en matière d'impôt. Tant que le Bordeaux à douze cents francs la pièce payera moins cher que du petit Beaujolais de Villefranche qui titre un ou deux degrés alcooliques de plus que du Château-Margaux, on n'aura fait que reculer pour mieux sauter.

Ce qu'il faudrait, c'est exorcer le vin de tout impôt, mais il paraît que cette réforme-là n'est pas encore mûre. — Tant pis, parce que c'est cette question de l'égalité et de l'injustice des impôts indirects frappant les objets de première nécessité qui est une des principales causes du mécontentement populaire contre l'administration — et aussi parfois contre le gouvernement de la République qui tarde trop, vraiment, à tenir pratiquement ses promesses théoriques.

Tout au moins propose-t-on, dans la commission du budget, une amélioration sensible dans le régime des pénalités en matière d'octroi et de contributions.

Cette question a été étudiée plus longuement en tête du journal, — mais il est bien permis de redire à mon tour : Il n'est pas malheureux qu'on ait enfin vu que la jurisprudence et la législation actuelle étaient, par le fait, un simple déni de justice.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 28 mai.

Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée sous la présidence de M. Carnot. M. Jules Roche, ministre du commerce et de l'industrie, qui avait quitté Paris dans la matinée pour se rendre à Tours, n'assistait pas au conseil.

NOMINATIONS DANS L'ENSEIGNEMENT

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, a fait signer un décret nommant pour quatre ans, neuf membres au conseil supérieur de l'instruction publique qui doit, aux termes de la loi du 27 février 1880, être désignés par décret arrêté en conseil des ministres.

Voici les noms de ces neuf membres : M. Bouchard, membre de l'Institut, professeur à la Faculté de médecine de Paris ; M. Bréal, membre de l'Institut, professeur au collège de France ; M. Buisson, directeur de l'enseignement primaire ; M. Gréard, membre de l'Institut, vice-recteur de l'Académie de Paris ; M. Liard, directeur de l'enseignement supérieur ; M. Maurel, inspecteur général de l'enseignement secondaire ; M. du Mesnil, conseiller d'Etat, directeur honoraire de l'enseignement supérieur ; M. Perrot, membre de l'Institut, directeur de l'École normale ; M. Rabier, directeur de l'enseignement secondaire.

En vertu d'un second décret, sont nommés membres de la section permanente du conseil supérieur les membres élus de ce conseil dont les noms suivent : M. Berthelot, membre de l'Institut, professeur au collège de France ; M. Brouardel, doyen de la Faculté de médecine ; M. Butinot, professeur à la Faculté de droit de Paris ; M. Charpentier, professeur au lycée Louis-le-Grand ; M. Drumel, doyen de la Faculté de droit de Lille ; M. Janet, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

MM. Berthelot et Liard sont nommés vice-président et secrétaire du conseil supérieur.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Ricard, garde des sceaux, a fait ensuite signer un mouvement judiciaire. Sont nommés : conseiller à Nîmes, M. Grasset ; avocat général à Toulouse, M. Jaudon ; président à Beauvais, M. Gaillard ; juges d'instruction : à Beauvais, M. Guest ; à Chateaulin, M. Fenoux ; à Chateaubriant, M. Cahierre ; à Lodève, M. Nègre ; à Tours, M. Touche.

Enfin, les ministres se sont entretenus des divers projets ou propositions qui figurent à l'ordre du jour des Chambres.

LA COMMISSION DU BUDGET

Le Budget de l'instruction publique Paris, 28 mai.

M. Charles Dupuy a présenté aujourd'hui à la commission du budget, un rapport sur l'instruction publique.

Le rapporteur propose des relèvements de crédits pour l'enseignement supérieur, afin de mettre le service matériel des facultés en harmonie avec les exigences de leurs nouveaux locaux ; il propose également un relèvement de 400,000 francs pour l'enseignement moderne dans les lycées. Il s'agit de compenser les pertes résultant de l'abaissement des tarifs dans les petites classes.

Le rapporteur demande 62,000 fr. pour ouvrir de nouveaux lycées de jeunes filles. Il a indiqué, en passant, que la population de l'enseignement secondaire se relève. Par rapport aux chiffres de novembre 1890, il y a eu en plus dans les lycées de garçons, 4,819 élèves et dans ceux de jeunes filles 742. Quant aux collèges communaux, il y a de 1890 à 1891, 450 élèves en plus.

Les crédits pour les constructions scolaires sont réservés, le ministre de l'instruction publique ne s'étant pas encore mis d'accord sur le chiffre avec celui des finances.

Nouvelles Militaires

Paris, 28 mai.

Le ministre de la guerre a fixé la composition suivante pour le corps des officiers d'artillerie de l'armée active, en 1892 :

Généraux de division, 19 ; généraux de brigade, 37 ; colonels, 77 ; lieutenants-colonels, 96 ; chefs d'escadron, 357 ; capitaines en premier, 722 ; capitaines en second, 754 ; lieutenants en premier, 647 ; lieutenants en second, 519 ; sous-lieutenants, 491.

L'accroissement progressif des officiers d'artillerie est sensible. En plus des officiers supérieurs et des capitaines nécessaires aux troupes et aux établissements figurent un certain nombre d'officiers hors cadres, comptant dans l'état-major au titre de l'artillerie.

Voici la liste des officiers généraux de la première section du cadre de l'état-major de l'armée qui sortent de l'artillerie :

Divisionnaires : MM. le baron Berge de Miribel, Ducos de la Hite, Jamont, Mathieu, Ladvozat, Voisin, de Novion, de Verdier (état-major), de France (idem), Mercier, de Vaulgrignan, Nismes, Brugère, Zurlinden, Zegger, de Saint-Germain, de Mornac et Barbe.

Général de brigade : MM. Hartung, Schneegans (état-major), Macé, Magnier, baron de Lavallette, d'Elloy (état-major), Guioth (idem), Condren, Gras, Gebhart, Le Lorrain (état-major), Bonnefont, Martin de Randal, de Geoffroy de Chabrignac, Séard, Thioy, Faivre, Florentin, de Mailhier, Quéllé, Leclerc, Collet-Meyregret, Pothier, Erb, Vionnois, Boreau de Roince, d'Aumale, baron de Cabanel de Sermet, Bubbe, Gastine, Doré, Vivanco, Le Coat de Saint-Haenen (état-major), Heintz, Brunet, Noël et Deloye.

Parmi les jeunes généraux de brigade, l'artillerie en a fourni quelques-uns qui certainement sont appelés par leurs aptitudes militaires, à occuper les plus hauts commandements de l'armée.

De nombreux déplacements ont lieu depuis quelques jours par suite de l'envoi des régiments et des bataillons d'infanterie et d'artillerie vers les polygones où ils doivent exécuter, soit les tirs aux grandes distances, soit les écoles à feu.

D'autre part, les inspecteurs généraux ont annoncé leurs opérations dans un grand nombre de garnisons, et l'instruction militaire bat partout son plein.

En raison de l'élévation subite de la température et de la persistance de la chaleur, il est à souhaiter que les précautions hygiéniques prescrites l'an dernier par le ministre de la guerre soient rigoureusement observées, mais il serait peut-être prudent de les rappeler à tous ceux qui ont mandat de les faire respecter.

L'état-major allemand vient d'adopter un carnet de cartes topographiques qui sera distribué à chaque officier au moment d'une campagne.

Jusqu'ici, les cartes dressées en France et en Allemagne occupaient un volume considé-

érable, et l'on ne pouvait donner aux officiers subalternes que des fragments de cartes d'après le terrain où ils devaient opérer.

Avec le nouveau système très pratique, chaque page du carnet reproduit en photographie une zone importante, avec les routes stratégiques, les accidents de terrain, les moindres villages, et ce qu'ils peuvent fournir de subsistance de toute nature ; une loupe ordinaire permet de voir tous les détails de ces réductions de cartes si complètes.

Quatre carnets suffiront pour contenir les reproductions de travaux donnant la topographie minutieuse de toutes les provinces frontalières, tant en France, Belgique, Allemagne, Suisse et Italie, qu'en Russie, Autriche et Hongrie.

LES FÊTES DE NANCY

Nancy, 28 mai.

L'Union des Sociétés de gymnastique de France vient d'adresser aux sociétés la circulaire suivante :

« Chers camarades,

« Huit jours nous séparent de la XVIII^e Fête fédérale. L'affluence des sociétés étrangères, la présence du chef de l'Etat lui donneront un retentissant éclat. Ce retentissement et cet éclat déplaisent à certains esprits qui, pour jeter sur nous le discrédit, affirment ou insinuent que les fêtes seront l'occasion d'intempérances de langage, de désordres, d'excitations déplacées, de provocations dangereuses.

« Camarades gymnastes ! Nous ne donnons aucune prise à ces accusations injustes. Voilà dix-huit années que ces fêtes se succèdent, manifestations solennelles et paisibles des sentiments purement patriotiques, réunissant sur un terrain commun tous les citoyens soucieux de l'avenir de notre race. Elles célèbrent l'éducation physique et les efforts réalisés pour le développement des forces vives de la nation. Jamais elles ne servent de prétexte à des déclamations haineuses ni d'occasion à des bravades agressives et vaines.

« A Nancy, plus que partout ailleurs, vous conserverez, camarades gymnastes, le respect de vos frères, le calme, la modération d'esprit, et l'allure de cette sérénité et de cette fierté tranquille qui caractérisent nos solennités annuelles et qui, sur le seuil même de la patrie, auront une signification et une valeur encore plus grandes.

« A Nancy, toutes les oreilles seront ouvertes et les regards de l'Europe fixés sur vous. Nous nous rappellerons le devoir que notre dignité, le souci profond des grands intérêts de la patrie nous imposent, nous nous souviendrons que l'exagération et l'exubérance des paroles ne sont pas le plus sûr indice d'un patriotisme éclairé.

« Le président de l'Union des sociétés de gymnastique de France : G. BOUCART. »

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 28 mai.

Le début de la séance sera marqué par l'éloge funèbre que fera le président Floquet de M. de Plazanet et de M. Madier-Montjau.

M. Laur demandera la fixation de son interpellation sur la banque d'Algérie. Il se pourrait également que M. Millerand posât aujourd'hui sa question à M. Viette, ministre des travaux publics, sur les relations des compagnies de chemins de fer avec leurs employés.

On entendra MM. Siegfried, Aynard, Pelletan et Rouvier, ministre des finances, sur les causes d'épargne.

Les couloirs sont absolument calmes.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet.

M. Viette dépose une demande de crédit pour l'agrandissement du ministère de l'instruction publique.

La Mort de M. de Plazanet

M. le président fait l'éloge de M. de Plazanet, député de la Mayenne, décédé.

Le colonel de Plazanet était un vieux soldat qui commenta ses débuts à l'apprentissage de son noble métier, qui eut le bonheur d'être mêlé aux glorieuses journées de notre armée à Melegnano, à Magenta, à Solferino, qui eut l'honneur de combattre pour ces espérances cruellement déçues qui s'appellent l'histoire de nos malheurs, Bory, Gravelotte, Saint-Privat ; qui fit partout son devoir et connut dans la captivité la dure loi de l'étranger. (Très bien !). Et s'il était toujours prêt à prendre d'assaut la tribune quand il s'agissait d'une des choses auxquelles il tenait tant, la discipline militaire, l'honneur du drapeau, le sort de ses frères d'armes, il trouvait presque toujours le mot qui allait à tous les cœurs. (Applaudissements).

La Mort de M. Madier-Montjau

M. Floquet fait ensuite en ces termes l'éloge de M. Madier-Montjau.

Au milieu de sa vigoureuse vieillesse qui semblait nous permettre l'espoir de le garder encore parmi nous, une maladie impitoyable l'a enlevé en quelques jours. Je crains que l'émotion de l'ami ne permette pas au président de parler de Madier comme je l'aurais voulu, comme il le faudrait. Mais, ne suffit-il pas de rappeler que, depuis les temps déjà lointains où il apparut comme une jeune élocution au service des républicains traqués et poursuivis devant les tribunaux monarchiques, Madier de Montjau, issu d'une famille vouée à d'autres idées, est resté toujours au premier rang de ceux qui préparèrent et défendirent la République ! (Applaudissements).

Il parla pour elle à l'Assemblée de 1850, alors que l'esprit de réaction dominait en maître ; il agit pour elle le jour où la représentation nationale fut dispersée par une force criminelle. (Très bien ! Très bien !)

Avec quelle énergie il essaya de protéger la loi souveraine pendant les journées de décembre 1851, tant d'années de proscription courageusement subies le disent assez haut. Avec quelle élocution, il avait soutenu la République dans la législature de 1859, nous le savons, nous qui l'avons entendu depuis défendre et glorifier ses principes, ses hommes, son existence menacée, dans les assemblées où, depuis 1870, il fut appelé par le suffrage universel.

Il dut au souvenir de ces luttes passées l'honneur d'être plus d'une fois désigné par ses amis et même par la majorité républicaine tout entière pour prendre la parole en leur nom. Cette élocution était si riche et si puissante, toute nourrie de fortes pensées et débordante de belles paroles ; elle était faite pour la bataille ardente des principes, non pour la politique envenimée des personnalités. (Applaudissements).

Sans doute, il planait souvent au-dessus des questions, mais il était capable de créer ces courants puissants qui soutiennent les assemblées au niveau de leurs grands devoirs et d'entretenir dans la nation la force de l'esprit public nécessaire à l'accomplissement des longs desseins. C'est par là qu'aux heures difficiles comme aux époques triomphales Madier de Montjau a eu sa large part d'action dans l'établissement définitif de la République que les anciens laisseront aux jeunes générations comme l'instrument nécessaire et péniblement conquis de tous les progrès politiques et sociaux dont ils auront la charge. (Applaudissements).

Cet orateur, ce républicain, ce patriote dont la parole et la vie ont été agitées par tant de nobles soucis, vient de s'endormir au milieu de ses biens qui le chérissaient, dans la tranquillité de sa foi à la justice, à la République libératrice de la patrie et protectrice du peuple. (Très bien ! Très bien !)

Saluez avec respect ce travailleur tombé au bout de la tâche accomplie. Nous gardons tout le souvenir de l'honnête homme qui a glorieusement servi son parti par la parole et par l'action, qui l'honoré par une longue vie d'intégrité politique et de probité privée. (Très bien ! Très bien ! Applaudissements).

M. le président propose à la Chambre de décider qu'une délégation officielle sera envoyée aux obsèques de M. Madier-Montjau, quoique cette cérémonie ait lieu à Chateau, en dehors du département de la Seine. (Adopté).

M. Lockroy demande à la Chambre de décider que les funérailles de M. Madier-Montjau aient lieu aux frais de l'Etat. (Réclamations à droite).

M. Lockroy demande l'urgence et la discussion immédiate de sa proposition.

L'urgence est déclarée et la proposition de résolution de M. Lockroy est adoptée.

M. le président fait remarquer que pour

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

LE TOUR DU MONDE

En Quatre-Vingts Jours
PAR JULES VERNE

Le train ne marchait pas avec une grande rapidité. En tenant compte des arrêts, il ne parcourait pas plus de vingt milles à l'heure, vitesse qui devait, cependant, lui permettre de franchir les Etats-Unis dans les temps réglementaires. On causait peu dans le wagon. D'ailleurs, le sommeil allait bientôt gagner les voyageurs. Passepartout se trouvait placé auprès de l'inspecteur de police, mais il ne lui parlait pas. Depuis les derniers événements, les relations s'étaient notablement refroidies. Plus de sympathie, plus d'intimité. Fix n'avait rien changé à sa manière d'être, mais Passepartout, se tenant, au contraire, sur une extrême réserve, prêt au moindre soupçon à étrangler son ancien ami.

marche du convoi. On n'apercevait plus à travers les fenêtres qu'une immense nappe blanche, sur laquelle, en déroulant ses volutes, la vapeur de la locomotive paraissait grisâtre.

A huit heures, un « steward » entra dans le wagon et annonça aux voyageurs que l'heure du coucher était sonnée. Ce wagon était un « sleeping-car », qui, en quelques minutes, fut transformé en dortoir.

Les dossiers des bancs se replièrent, des couchettes soigneusement paquetées se déroulèrent par un système ingénieux des cabines furent improvisées en quelques instants et chaque voyageur eut bientôt à sa disposition un lit confortable, que d'épais rideaux défendaient contre tout regard indiscret. Les draps étaient blancs, les oreillers moelleux. Il n'y avait qu'à se coucher et à dormir, — ce que chacun fit, comme s'il se fût trouvé dans la cabine confortable d'un paquebot, — pendant que le train filait à toute vapeur à travers l'Etat de Californie.

Dans cette portion du territoire qui s'étend entre San-Francisco et Sacramento, le sol est peu accidenté. Cette partie du chemin de fer, sous le nom de « Central Pacific road », prit d'abord Sacramento pour point de départ et s'avança vers l'est à la rencontre de celui qui partait d'Omahâ.

De San-Francisco à la capitale de la Californie, la ligne courait directement au nord-est, en longeant l'American-river qui se jette dans la baie de San-Pablo. Les cent vingt milles compris entre ces deux importantes cités furent franchis en six heures, et vers minuit, pendant

qu'ils dormaient de leur premier sommeil, les voyageurs passèrent à Sacramento. Ils ne virent donc rien de cette ville considérable, siège de la législature de l'Etat de Californie, ni ses beaux quais, ni ses rues larges, ni ses hôtels splendides, ni ses squares, ni ses temples.

En sortant de Sacramento, le train, après avoir dépassé les stations de Junction, de Roelin, d'Auburn et de Colfax, s'engagea dans le massif de la Sierra-Nevada. Il était sept heures du matin, quand fut traversée la station de Cisco. Une heure après, le dortoir était redevenu un wagon ordinaire, et les voyageurs pouvaient à travers les vitres entrevoir les points de vue pittoresques de ce montagneux pays.

Le tracé du train obéissait aux caprices de la Sierra, ici accroché aux flancs de la montagne, là suspendu au-dessus des précipices, évitant les angles brusques par des courbes audacieuses, s'élançant dans des gorges étroites que l'on devait croire sans issues. La locomotive, étincelante comme une chasse, avec son grand fanal qui jetait de fauves lueurs, sa cloche argentée, son « chasseur », qui s'étendait comme un éperon, mêlait ses sifflements et ses mugissements à ceux des torrents et des cascades, et tordait sa fumée à la noire ramure des sapins.

Peu ou point de tunnels, ni de ponts sur le parcours. Le rail-road courait le long des montagnes, ne cherchant pas dans la ligne droite le plus court chemin d'un point à un autre, et ne violentant pas la nature. Vers neuf heures, par la vallée de

Carson, le train pénétrait dans l'Etat de Nevada, suivant toujours la direction du nord-est. A midi, il quittait Reno, où les voyageurs enrent vingt minutes pour déjeuner.

Depuis ce point, la voie ferrée, côtoyant Humboldt-river, s'éleva pendant quelques milles vers le nord, en suivant son cours. Puis elle s'infléchit vers l'est, et ne devait plus quitter le cours d'eau avant d'avoir atteint les Humboldt-Ranges, qui lui donnent naissance, presque à l'extrémité orientale de l'Etat de Nevada.

Après avoir déjeuné, Mr. Fogg, Mrs. Aouda et leurs compagnons reprirent leur place dans le wagon.

Phileas Fogg, la jeune femme, Fix et Passepartout, confortablement assis, regardaient le paysage varié qui passait sous leurs yeux. — vastes prairies, montagnes se profilant à l'horizon, « creeks » roulant leurs eaux écumeuses.

Parfois, un grand troupeau de bisons, se massant au loin, apparaissait comme un insurmontable obstacle au passage des trains. On a vu des milliers de ces animaux défilant pendant plusieurs heures, en rangs pressés, au travers du rail-road. La locomotive est alors forcée de s'arrêter et d'attendre que la voie soit redevenue libre.

Ce fut même ce qui arriva dans cette occasion. Vers trois heures du soir, un troupeau de dix à douze mille têtes barra le rail-road. La machine, après avoir modéré sa vitesse, essaya d'engager son éperon dans le flanc de l'immense

colonne, mais elle dut s'arrêter devant l'impénétrable masse.

On voyait ces ruminants — ces buffalos, comme les appellent improprement les Américains — marcher ainsi de leur pas tranquille, poussant parfois des beuglements formidables. Ils avaient une taille supérieure à celle des taureaux d'Europe, les jambes et la queue courtes, le garrot saillant qui formait une bosse musculaire, les cornes écartées à la base, la tête, le cou et les épaules recouverts d'une crinière à longs poils. Il ne fallait pas songer à arrêter cette migration. Quand les bisons ont adopté une direction, rien ne pourrait ni enrayer ni modifier leur marche. C'est un torrent de chair vivante qu'aucune digue ne saurait contenir.

Les voyageurs, dispersés sur les passerelles, regardaient ce curieux spectacle. Mais celui qui devait être le plus pressé de tous, Phileas Fogg, était demeuré à sa place et attendait philosophiquement qu'il pût aux buffles de lui livrer passage.

Passepartout était furieux du retard que causait cette agglomération d'animaux. Il eût voulu décharger contre eux son arsenal de revolvers.

— Quel pays ! s'écria-t-il. De simples bœufs qui arrêtent des trains, et qui s'en vont là, processionnellement, sans plus se hâter que s'ils ne gênaient pas la circulation ! Pardieu ! je voudrais bien savoir si Mr. Fogg avait prévu ce contretemps dans son programme ! Et ce mécanicien, qui n'ose pas lancer sa machine à travers ce bétail encombrant ! Le mécanicien n'avait point tenté de renverser l'obstacle, et il avait prudem-

ment agi. Il eût écrasé sans doute les premiers buffles attaqués par l'éprouve de la locomotive ; mais, si puissante qu'elle fût, la machine eût été arrêtée bientôt, un déraillement se serait inévitablement produit, et le train fût resté en détresse.

Le mieux était donc d'attendre patiemment, quitta ensuite à regagner le temps perdu par une accélération de la marche du train. Le défilé des bisons dura trois grandes heures, et la voie ne redevint libre qu'à la nuit tombante. A ce moment, les derniers rangs du troupeau traversaient les rails, tandis que les premiers disparaissaient au-dessous de l'horizon du sud.

Il était donc huit heures, quand le train franchit les défilés des Humboldt-Ranges, et neuf heures et demie lorsqu'il pénétra sur le territoire de l'Utah, la région du grand lac Salé, le curieux pays des Mormons.

XXVII

Dans lequel Passepartout suit, avec une vitesse de vingt milles à l'heure, un cours d'histoire mormone.

Pendant la nuit du 5 au 6 décembre, le train courut au sud-est sur un espace de cinquante milles environ, puis il remonta d'autant vers le nord-est, en s'approchant du grand lac Salé.

Passepart

que les obsèques aient lieu aux frais de l'Etat, il faudrait voter le crédit et le soumettre au Sénat. Dans le cas contraire, la résolution votée par la Chambre suffirait, si M. Lockroy a entendu dire que ces funérailles auraient lieu aux frais du budget de la Chambre des députés.

Les Caisses d'Épargne

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet sur les caisses d'épargne. M. Aynard, rapporteur, rappelle que la Chambre avait renvoyé à la commission un amendement de M. Siegfried sur le deuxième paragraphe de l'article premier. Cet amendement implique la question du crédit communal.

La Banque d'Algérie

M. Goirand demande à la Chambre de fixer au 14 juin la discussion des interpellations relatives à la Banque d'Algérie. M. Rouvier, ministre des finances, accepte cette date.

Les Usuriers

M. Gautier de Clagny demande au ministre des finances quelles mesures il entend prendre pour protéger les anciens militaires contre les agissements d'un certain nombre de banques et d'agences de prêts sur titres qui pratiquent l'usure sur une grande échelle. C'est une question qu'il a déjà posée.

Un ancien militaire qui a emprunté, il y a sept ans, 20 francs à un de ces usuriers est obligé de payer, à titre d'intérêt, 120 francs par an. En présence de pareils scandales des mesures s'imposent. On ne peut laisser pratiquer l'usure à l'égard des pensionnaires de l'Etat.

M. Fournier, ministre des finances, répond qu'il ne délivrera les titres qu'à eux-mêmes ou aux personnes nanties de leur procuration; de plus, on a prévu les pensionnaires d'avoir désormais à se méfier des agents d'affaires.

Le Trésor ne reconnaît pas les prêts faits sur les titres des pensionnaires. (Applaudissements.) L'incident est clos.

Les Agents des Chemins de Fer

M. Millerand pose à M. le ministre des travaux publics la question sur les rapports entre les grandes compagnies de chemins de fer et leurs agents.

A l'occasion du congrès des employés des chemins de fer qui se tenait à Paris du 21 au 23 avril, un certain nombre de syndiqués avaient demandé aux compagnies des congés qui ne leur ont pas été accordés. Les compagnies ont allégué qu'il était impossible de les accorder sans nuire au service.

En réalité ces refus étaient le résultat d'un concert préalable entre les grandes compagnies. Cela est si vrai que sur diverses lignes un grand nombre d'agents ont obtenu des congés à la même époque, à condition seulement que ces congés ne fussent pas demandés pour Paris.

Cette attitude n'est qu'un épisode de la campagne entreprise contre les syndicats et les employés qui en font partie. C'est là la question. Le P.-L.-M. s'est particulièrement distingué dans cette chasse aux syndiqués; il faut qu'ils abandonnent le syndicat ou qu'ils renoncent à tout avancement.

Il y a plus: Les Compagnies n'ont pas craint de remplacer avec aggravation le livret d'ouvrier par le livret militaire, en insérant sur ce dernier des mentions comme celle-ci: «Renvoyé pour faits de grève.» Le ministre de la guerre est décidé à faire rayer ces mentions, mais elles en ont pas moins été portées sur les livrets et il importe de substituer une autre page à celle où elles ont été inscrites. Il appartient au ministre des travaux publics d'y veiller.

(Très bien! très bien! à gauche.) L'incident, d'autre part, de hâter au Sénat le vote de la loi Bovier-Lapierre, d'où peut seule sortir une sanction légale. (Très bien! Très bien! sur les mêmes bancs.)

RÉPONSE DE M. VIETTE

M. Viette, ministre des travaux publics, dit que la question a une portée générale. Dans le service des chemins de fer il y a un double personnel: le premier rentre dans le droit commun, le second doit être réglementé par l'Etat. Il y a le personnel public et le personnel privé des chemins de fer. (Très bien.) L'Etat ne peut intervenir pour le personnel privé. (Très bien, très bien sur divers bancs.) Les compagnies ont refusé, a-t-on dit, des congés à des employés qui voulaient se rendre à Paris pour assister au congrès du 21 avril; les faits ne sont pas constatés. Les compagnies ont déclaré à ce propos que la loi sur les syndicats avait été violée, et cette interprétation se trouvait de fait conforme à la jurisprudence des tribunaux.

En ce qui concerne les inscriptions sur les livrets militaires, on peut être assuré que toutes les mesures seront prises pour donner satisfaction aux réclamations. Toutefois les compagnies déclarent qu'elles n'ont jamais renvoyé d'ouvriers pour faits de grève; elles fixent les délais; ceux qui ne se présentent pas dans ces délais sont considérés comme démissionnaires. L'Etat ne peut intervenir dans de telles conditions; il ne pourrait le faire que si le contrat de louage était violé. Il n'y a qu'un moyen de prévenir un conflit, c'est de tenir la main à l'observation des mêmes règles.

La reconstitution des pouvoirs du contrôle s'impose et le ministre y travaille précieusement en ce moment. (Très bien!)

M. Millerand maintient que les compagnies ont absolument excédé leurs droits au moment du congrès. Elles poursuivent les syndiqués parce qu'elles les considèrent comme dangereux. C'est là une situation qu'un gouvernement et un parlement républicain ne peuvent accepter.

Tout en prenant acte des déclarations du ministre, l'orateur attire encore une fois son attention sur la réalité et la grandeur des abus commis, et le prie de veiller à ce qu'ils ne puissent se renouveler. (Très bien! Très bien! à gauche.)

L'incident est clos. La Chambre adopte par 434 voix contre 31, un projet autorisant l'agrandissement du ministère de l'Instruction publique.

La Chambre adopte, après la déclaration d'urgence, un projet approuvant une convention additionnelle à la convention franco-suisse du 28 décembre 1889, relative à la réglementation de la pêche dans les eaux des frontières, en vue d'assurer la répression des délits de pêche.

La Chambre prend en considération une proposition de M. Siegfried et de plusieurs de ses collègues, relative aux habitations ouvrières.

LES OBSEQUES DE M. MADIER-MONTJAU

Les obsèques de M. Madier-Montjau auront lieu demain à deux heures, à Chatou, où M. Madier-Montjau est mort.

LA CRISE MINISTÉRIELLE ITALIENNE

Rome, 28 mai. La déclaration faite hier par M. Giolitti, disant que le ministère avait présenté sa démission au roi, mais que le roi ne l'avait pas acceptée, a produit une impression profonde et fâcheuse, d'autant plus que M. Giolitti a fait comprendre que le roi lui avait donné la faculté de dissoudre la Chambre.

LES CATÉCHISMES ÉPISCOPAUX

Nous avons dit que le ministre des cultes allait déferer au conseil d'Etat quelques-uns des catéchismes épiscopaux contenant des parties politiques. Il y aura cinq ou six catéchismes ainsi déferés à la Haute Assemblée, notamment ceux des évêques d'Orléans et d'Annecy.

LE GÉNÉRAL DE GALLIFFET

Un journal annonce que le général de Galliffet est très gravement malade. L'état du général donne, parait-il à son entourage, de sérieuses inquiétudes.

LES OBSEQUES DE M. MADIER-MONTJAU

Les obsèques de M. Madier-Montjau auront lieu demain à deux heures, à Chatou, où M. Madier-Montjau est mort.

LA CRISE MINISTÉRIELLE ITALIENNE

Rome, 28 mai. La déclaration faite hier par M. Giolitti, disant que le ministère avait présenté sa démission au roi, mais que le roi ne l'avait pas acceptée, a produit une impression profonde et fâcheuse, d'autant plus que M. Giolitti a fait comprendre que le roi lui avait donné la faculté de dissoudre la Chambre.

LES OBSEQUES DE M. MADIER-MONTJAU

Les obsèques de M. Madier-Montjau auront lieu demain à deux heures, à Chatou, où M. Madier-Montjau est mort.

LA CRISE MINISTÉRIELLE ITALIENNE

Rome, 28 mai. La déclaration faite hier par M. Giolitti, disant que le ministère avait présenté sa démission au roi, mais que le roi ne l'avait pas acceptée, a produit une impression profonde et fâcheuse, d'autant plus que M. Giolitti a fait comprendre que le roi lui avait donné la faculté de dissoudre la Chambre.

LES OBSEQUES DE M. MADIER-MONTJAU

Les obsèques de M. Madier-Montjau auront lieu demain à deux heures, à Chatou, où M. Madier-Montjau est mort.

LA CRISE MINISTÉRIELLE ITALIENNE

Rome, 28 mai. La déclaration faite hier par M. Giolitti, disant que le ministère avait présenté sa démission au roi, mais que le roi ne l'avait pas acceptée, a produit une impression profonde et fâcheuse, d'autant plus que M. Giolitti a fait comprendre que le roi lui avait donné la faculté de dissoudre la Chambre.

LES OBSEQUES DE M. MADIER-MONTJAU

Les obsèques de M. Madier-Montjau auront lieu demain à deux heures, à Chatou, où M. Madier-Montjau est mort.

LA CRISE MINISTÉRIELLE ITALIENNE

Rome, 28 mai. La déclaration faite hier par M. Giolitti, disant que le ministère avait présenté sa démission au roi, mais que le roi ne l'avait pas acceptée, a produit une impression profonde et fâcheuse, d'autant plus que M. Giolitti a fait comprendre que le roi lui avait donné la faculté de dissoudre la Chambre.

LES OBSEQUES DE M. MADIER-MONTJAU

Les obsèques de M. Madier-Montjau auront lieu demain à deux heures, à Chatou, où M. Madier-Montjau est mort.

LA CRISE MINISTÉRIELLE ITALIENNE

Rome, 28 mai. La déclaration faite hier par M. Giolitti, disant que le ministère avait présenté sa démission au roi, mais que le roi ne l'avait pas acceptée, a produit une impression profonde et fâcheuse, d'autant plus que M. Giolitti a fait comprendre que le roi lui avait donné la faculté de dissoudre la Chambre.

LES OBSEQUES DE M. MADIER-MONTJAU

Les obsèques de M. Madier-Montjau auront lieu demain à deux heures, à Chatou, où M. Madier-Montjau est mort.

LA CRISE MINISTÉRIELLE ITALIENNE

Rome, 28 mai. La déclaration faite hier par M. Giolitti, disant que le ministère avait présenté sa démission au roi, mais que le roi ne l'avait pas acceptée, a produit une impression profonde et fâcheuse, d'autant plus que M. Giolitti a fait comprendre que le roi lui avait donné la faculté de dissoudre la Chambre.

LES OBSEQUES DE M. MADIER-MONTJAU

Les obsèques de M. Madier-Montjau auront lieu demain à deux heures, à Chatou, où M. Madier-Montjau est mort.

LA CRISE MINISTÉRIELLE ITALIENNE

Rome, 28 mai. La déclaration faite hier par M. Giolitti, disant que le ministère avait présenté sa démission au roi, mais que le roi ne l'avait pas acceptée, a produit une impression profonde et fâcheuse, d'autant plus que M. Giolitti a fait comprendre que le roi lui avait donné la faculté de dissoudre la Chambre.

LES OBSEQUES DE M. MADIER-MONTJAU

Les obsèques de M. Madier-Montjau auront lieu demain à deux heures, à Chatou, où M. Madier-Montjau est mort.

LA CRISE MINISTÉRIELLE ITALIENNE

Rome, 28 mai. La déclaration faite hier par M. Giolitti, disant que le ministère avait présenté sa démission au roi, mais que le roi ne l'avait pas acceptée, a produit une impression profonde et fâcheuse, d'autant plus que M. Giolitti a fait comprendre que le roi lui avait donné la faculté de dissoudre la Chambre.

LES OBSEQUES DE M. MADIER-MONTJAU

Les obsèques de M. Madier-Montjau auront lieu demain à deux heures, à Chatou, où M. Madier-Montjau est mort.

LA CRISE MINISTÉRIELLE ITALIENNE

Rome, 28 mai. La déclaration faite hier par M. Giolitti, disant que le ministère avait présenté sa démission au roi, mais que le roi ne l'avait pas acceptée, a produit une impression profonde et fâcheuse, d'autant plus que M. Giolitti a fait comprendre que le roi lui avait donné la faculté de dissoudre la Chambre.

LES OBSEQUES DE M. MADIER-MONTJAU

Les obsèques de M. Madier-Montjau auront lieu demain à deux heures, à Chatou, où M. Madier-Montjau est mort.

LA CRISE MINISTÉRIELLE ITALIENNE

Rome, 28 mai. La déclaration faite hier par M. Giolitti, disant que le ministère avait présenté sa démission au roi, mais que le roi ne l'avait pas acceptée, a produit une impression profonde et fâcheuse, d'autant plus que M. Giolitti a fait comprendre que le roi lui avait donné la faculté de dissoudre la Chambre.

LES OBSEQUES DE M. MADIER-MONTJAU

Les obsèques de M. Madier-Montjau auront lieu demain à deux heures, à Chatou, où M. Madier-Montjau est mort.

LA CRISE MINISTÉRIELLE ITALIENNE

Rome, 28 mai. La déclaration faite hier par M. Giolitti, disant que le ministère avait présenté sa démission au roi, mais que le roi ne l'avait pas acceptée, a produit une impression profonde et fâcheuse, d'autant plus que M. Giolitti a fait comprendre que le roi lui avait donné la faculté de dissoudre la Chambre.

LES OBSEQUES DE M. MADIER-MONTJAU

Les obsèques de M. Madier-Montjau auront lieu demain à deux heures, à Chatou, où M. Madier-Montjau est mort.

LA CRISE MINISTÉRIELLE ITALIENNE

Rome, 28 mai. La déclaration faite hier par M. Giolitti, disant que le ministère avait présenté sa démission au roi, mais que le roi ne l'avait pas acceptée, a produit une impression profonde et fâcheuse, d'autant plus que M. Giolitti a fait comprendre que le roi lui avait donné la faculté de dissoudre la Chambre.

LES OBSEQUES DE M. MADIER-MONTJAU

Les obsèques de M. Madier-Montjau auront lieu demain à deux heures, à Chatou, où M. Madier-Montjau est mort.

LA CRISE MINISTÉRIELLE ITALIENNE

Rome, 28 mai. La déclaration faite hier par M. Giolitti, disant que le ministère avait présenté sa démission au roi, mais que le roi ne l'avait pas acceptée, a produit une impression profonde et fâcheuse, d'autant plus que M. Giolitti a fait comprendre que le roi lui avait donné la faculté de dissoudre la Chambre.

LES OBSEQUES DE M. MADIER-MONTJAU

Les obsèques de M. Madier-Montjau auront lieu demain à deux heures, à Chatou, où M. Madier-Montjau est mort.

LA CRISE MINISTÉRIELLE ITALIENNE

Rome, 28 mai. La déclaration faite hier par M. Giolitti, disant que le ministère avait présenté sa démission au roi, mais que le roi ne l'avait pas acceptée, a produit une impression profonde et fâcheuse, d'autant plus que M. Giolitti a fait comprendre que le roi lui avait donné la faculté de dissoudre la Chambre.

LES OBSEQUES DE M. MADIER-MONTJAU

Les obsèques de M. Madier-Montjau auront lieu demain à deux heures, à Chatou, où M. Madier-Montjau est mort.

LA CRISE MINISTÉRIELLE ITALIENNE

Rome, 28 mai. La déclaration faite hier par M. Giolitti, disant que le ministère avait présenté sa démission au roi, mais que le roi ne l'avait pas acceptée, a produit une impression profonde et fâcheuse, d'autant plus que M. Giolitti a fait comprendre que le roi lui avait donné la faculté de dissoudre la Chambre.

LES OBSEQUES DE M. MADIER-MONTJAU

Les obsèques de M. Madier-Montjau auront lieu demain à deux heures, à Chatou, où M. Madier-Montjau est mort.

LA CRISE MINISTÉRIELLE ITALIENNE

Rome, 28 mai. La déclaration faite hier par M. Giolitti, disant que le ministère avait présenté sa démission au roi, mais que le roi ne l'avait pas acceptée, a produit une impression profonde et fâcheuse, d'autant plus que M. Giolitti a fait comprendre que le roi lui avait donné la faculté de dissoudre la Chambre.

LES OBSEQUES DE M. MADIER-MONTJAU

Les obsèques de M. Madier-Montjau auront lieu demain à deux heures, à Chatou, où M. Madier-Montjau est mort.

LE DRAME

Elle put conter les faits que nous venons de relater. C'est pourquoy M. Véron, commissaire de police, a arrêté Petit-Louis des Halles et la fille Schneider.

LE DRAME

Mme G... Espagnole d'origine, femme du sous-directeur français de la Compagnie des eaux, au Caire, après une scène violente, a tué Mlle G..., sa sœur de son mari, et grièvement blessé celui-ci. Mme G... accusait sa belle-sœur d'entretenir la dissimulation dans son ménage et suspectait la fidélité de son mari. Elle s'est constituée prisonnière au consulat de France.

LE DRAME

On nous écrit de Grenoble: «A la gaieté Grenobloise» tel est le titre de l'ouvrage de l'établissement où s'est déroulé vendredi à 8 heures et demie du soir le drame que nous allons faire connaître.

LE DRAME

Dans l'ancien quartier de Grenoble, connu sous le nom de quartier Notre-Dame se trouve une rue étroite et tortueuse appelée la rue des Beaux-Tailleurs.

LE DRAME

Au numéro 7 de cette rue existe l'établissement connu sous le nom de «A la gaieté Grenobloise» tenu par un sieur Eugène-Frédéric Coupiat, ouvrier gantier, à ses heures, et sa femme Séraphie-Julie Roche, la victime.

LE DRAME

La femme Coupiat est née à Valence (Drôme) en 1832 où elle exerçait la profession de couturière quand elle vint se fixer à Grenoble, il y a environ deux ans.

LE DRAME

Le meurtrier Parmi les habitués militaires se trouvait un nommé Henri-Louis Audinot, dit Flambeau, surnom du génie, né dans le département de Seine-et-Marne, il habitait Paris jusqu'au tirage au sort; à cette époque il fut désigné pour se rendre au 4^e régiment du génie en garnison à Grenoble; sa mère tient actuellement un kiosque pour la vente des journaux sur un des boulevards de la capitale.

LE DRAME

Audinot était entré au régiment depuis 1889, et était, comme on dit en termes militaires, de la classe! Sa conduite et ses qualités l'avaient fait choisir par le lieutenant Perrié pour son ordonnance; profitant de l'absence de son chef, il prit son revolver d'ordonnance pour accomplir le meurtre.

LE DRAME

Vendredi dans la journée, le sapeur Audinot s'était rendu dans plusieurs cafés et particulièrement à la Gaieté Grenobloise où il avait bu une certaine quantité de consommations.

LE DRAME

Tout à coup, à huit heures et demie environ dans la rue des Beaux-Tailleurs un coup de feu, c'était une balle qui venait frapper une borne-fontaine qui se trouve dans la rue à quelques pas de l'établissement; est-ce par imprudence ou pour faire l'essai de son arme? on l'ignore.

LE DRAME

Après le meurtre Le meurtrier avait quitté le lieu du crime et fait quelques mètres dans la rue, quand, se ravisant, il rentra de nouveau et voulut voir sa victime.

LE DRAME

On l'emmena dans une petite pièce qui sert de cuisine et là, la figure légèrement blême, il écoute ce quise dit et regarde avec étonnement les nombreux visiteurs, sans avoir l'air de se douter du crime qu'il vient de commettre; un sergent-major de son régiment est près de lui, et bientôt arrivent des agents de police et ensuite M. Brot, commissaire du premier arrondissement, qui fait subir un premier interrogatoire au meurtrier.

LE DRAME

La victime Dans cet intervalle, était accouru un interne de l'hôpital, M. Soulier, qui fit les premiers pansements et arrêta l'hémorragie. Bientôt après, venait le docteur Bernard qui fit étendre la blessée sur des matelas et, aidé de l'interne, donna les soins que réclamaient les nombreuses blessures de la femme Coupiat, qui, malgré l'état horrible où elle se trouvait, n'a pas perdu connaissance et répondait nettement à ses questions, aux demandes de M. le commissaire Brot.

LE DRAME

Après le meurtre Le meurtrier avait quitté le lieu du crime et fait quelques mètres dans la rue, quand, se ravisant, il rentra de nouveau et voulut voir sa victime.

LE DRAME

On l'emmena dans une petite pièce qui sert de cuisine et là, la figure légèrement blême, il écoute ce quise dit et regarde avec étonnement les nombreux visiteurs, sans avoir l'air de se douter du crime qu'il vient de commettre; un sergent-major de son régiment est près de lui, et bientôt arrivent des agents de police et ensuite M. Brot, commissaire du premier arrondissement, qui fait subir un premier interrogatoire au meurtrier.

LE DRAME

Il est à croire, dit-on, que Audinot avait une folle passion pour la maîtresse de l'établissement; ses assiduités dans le café étaient connues de tout le quartier et c'est un sentiment de jalousie qui a armé le bras de l'assassin.

DERNIÈRE HEURE

M. le docteur Conte espère n'être point obligé de faire l'amputation des doigts; il a pansé la victime avec l'aide de M. Soulier, interne attaché au service de la salle; la blessure du visage a tuméfié la face et l'on ne peut, en l'état, se prononcer.

RAVACHOL ET SES COMPLICES

M. Rageys, juge d'instruction, a procédé aujourd'hui à la confrontation de Ravachol avec sa maîtresse la femme Rullière. Cette confrontation a été des plus émouvantes; la femme Rullière n'a pas cessé de pleurer.

RAVACHOL ET SES COMPLICES

Ravachol est resté souriant, il a répondu évasivement aux questions qu'on lui posait. De très importantes déclarations ont été faites par la femme Rullière.

RAVACHOL ET SES COMPLICES

Le général Barbe est arrivé hier à Lyon pour inspecter l'arme de l'artillerie. Il est descendu à l'hôtel d'Angleterre où, le soir, un banquet, suivi de réception, réunissait de nombreux officiers.

RAVACHOL ET SES COMPLICES

Le général Barbe est arrivé hier à Lyon pour inspecter l'arme de l'artillerie. Il est descendu à l'hôtel d'Angleterre où, le soir, un banquet, suivi de réception, réunissait de nombreux officiers.

RAVACHOL ET SES COMPLICES

Le général Barbe est arrivé hier à Lyon pour inspecter l'arme de l'artillerie. Il est descendu à l'hôtel d'Angleterre où, le soir, un banquet, suivi de réception, réunissait de nombreux officiers.

RAVACHOL ET SES COMPLICES

Le général Barbe est arrivé hier à Lyon pour inspecter l'arme de l'artillerie. Il est descendu à l'hôtel d'Angleterre où, le soir, un banquet, suivi de réception, réunissait de nombreux officiers.

RAVACHOL ET SES COMPLICES

Le général Barbe est arrivé hier à Lyon pour inspecter l'arme de l'artillerie. Il est descendu à l'hôtel d'Angleterre où, le soir, un banquet, suivi de réception, réunissait de nombreux officiers.

RAVACHOL ET SES COMPLICES

Le général Barbe est arrivé hier à Lyon pour inspecter l'arme de l'artillerie. Il est descendu à l'hôtel d'Angleterre où, le soir, un banquet, suivi de réception, réunissait de nombreux officiers.

RAVACHOL ET SES COMPLICES

Le général Barbe est arrivé hier à Lyon pour inspecter l'arme de l'artillerie. Il est descendu à l'hôtel d'Angleterre où, le soir, un banquet, suivi de réception, réunissait de nombreux officiers.

RAVACHOL ET SES COMPLICES

Le général Barbe est arrivé hier à Lyon pour inspecter l'arme de l'artillerie. Il est descendu à l'hôtel d'Angleterre où, le soir, un banquet, suivi de réception, réunissait de nombreux officiers.

RAVACHOL ET SES COMPLICES

Le général Barbe est arrivé hier à Lyon pour inspecter l'arme de l'artillerie. Il est descendu à l'hôtel d'Angleterre où, le soir, un banquet, suivi de réception, réunissait de nombreux officiers.

RAVACHOL ET SES COMPLICES

Le général Barbe est arrivé hier à Lyon pour inspecter l'arme de l'artillerie. Il est descendu à l'hôtel d'Angleterre où, le soir, un banquet, suivi de réception, réunissait de nombreux officiers.

RAVACHOL ET SES COMPLICES

Le général Barbe est arrivé hier à Lyon pour inspecter l'arme de l'artillerie. Il est descendu à l'hôtel d'Angleterre où, le soir, un banquet, suivi de réception, réunissait de nombreux officiers.

RAVACHOL ET SES COMPLICES

Le général Barbe est arrivé hier à Lyon pour inspecter l'arme de l'artillerie. Il est descendu à l'hôtel d'Angleterre où, le soir, un banquet, suivi de réception, réunissait de nombreux officiers.

RAVACHOL ET SES COMPLICES

Le général Barbe est arrivé hier à Lyon pour inspecter l'arme de l'artillerie. Il est descendu à l'hôtel d'Angleterre où, le soir, un banquet, suivi de réception, réunissait de nombreux officiers.

LES FUNÉRAILLES DU POMPIER SIVELLE

C'est au milieu d'une affluence énorme qu'ont eu lieu, hier matin, les obsèques du sergent-fourrier Sivelle, de la 5^e compagnie, mortes des suites des blessures qu'il s'était faites à l'incendie de la rue de la Pyramide.

LES FUNÉRAILLES DU POMPIER SIVELLE

Dans la cour de l'Hôtel-Dieu, se trouvent les parents et amis de Sivelle, les autorités et les fonctionnaires qui assistent à l'absoute, puis à neuf heures, le cortège se met en marche dans l'ordre suivant:

LES FUNÉRAILLES DU POMPIER SIVELLE

Ouvrant la marche, une escouade de gardiens de la paix sous la conduite d'un adjudant.

LES FUNÉRAILLES DU POMPIER SIVELLE

Une section de pompiers, sans armes, tenue de service, ayant à sa droite l'adjudant Vivier.

LES FUNÉRAILLES DU POMPIER SIVELLE

tébrale et de grandes commotions enlèvent en deux jours Sivelve à sa famille, à ses amis, à ses camarades. La mort implacable frappe brutalement cet homme en pleine jeunesse, en pleine vigueur, à l'heure où l'avenir s'ouvrait devant lui.

DISCOURS DE M. BERTHOUD

« Au nom de la Société des cirages français, dont je suis administrateur, au nom de toutes les personnes que je dirige, je tiens à dire un dernier et suprême adieu à Sivelve, à ce courageux citoyen qui a payé de sa vie un dévouement que nous ne sommes plus à mesurer dans ce vaillant corps de pompiers dont il était un des fleurons, un brave parmi les braves... »

DISCOURS DE M. RANGÉ

« Par son courage, par son abnégation et son dévouement, Sivelve s'était rendu digne de l'estime de tous ses camarades, il avait toute notre affection. Nos cœurs se sont restorés pleins de regrets et nous conserverons pieusement son souvenir... »

La Fête de Bellecour

Bellecour, hier, était en fête. Le Tout-Lyon répondant à l'invitation qui lui était faite par la Société Lyonnaise pour le sauvetage de l'Enfance, s'est, en effet, empressé de se rendre à la fête-kermesse que cette société avait organisée.

de voir le feu d'artifice dont on disait merveille. L'orchestre de M. Luigni, les musiques militaires, dirigées par MM. Polère et Séga, la fanfare des Touristes Lyonnais, ont recueilli, cela va sans dire, d'unanimes bravos. Très applaudi également le chœur Les Paysans, chanté par les soldats du 96^e.

Le clou de la fête était le feu d'artifice. Toutes les pièces que la maison Judot-Arban avait montées ont parfaitement réussi, malheureusement, la lenteur apportée par les artificiers à les faire partir, ont quelque peu gâté le plaisir des spectateurs.

ARRESTATION D'UN CAMBRIOLEUR

Le service de la sûreté a capturé hier un dangereux malfaiteur, l'auteur des nombreux vols qui ont été commis dans le courant du mois, à la Guillotière.

Les agents de la sûreté, Roby et Susini, chargés de l'enquête relative aux vols dont nous parlons plus haut, furent prévenus hier, qu'à 6 heures du soir, un individu se présenterait au Mont-de-Piété pour engager des objets volés.

Sur le point d'être arrêté, le fuyard fit brusquement volte-face et, tirant un rasoir de sa poche, s'élança sur les agents en les menaçant de son arme.

UN ENFANT LAS DE LA VIE

Hier, à deux heures et demie, M. Gabriel Troidec, chaudronnier, rue de la Vieille 7, passant sur le pont Morand, fut étonné des allées et venues d'un jeune homme, paraissant âgé d'une quinzaine d'années, qui semblait s'occuper de la rivière du regard.

FÊTES ET RÉUNIONS D'AUJOURD'HUI

16^e concours international de tir. — Banquet officiel au Stand, à 11 h. 1/4. Régates à Fontaines-sur-Saône. — Régates internationales. Arènes lyonnaises (rue cité Théo-d'Or). — A 3 heures, Courses de tarasque. Adieux du Pouly et de son quadrille.

Dernière Heure

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — Le Foy de Tor. Théâtre des Célestins. — Relâche. Concerts - Bellecour. — Ce soir dimanche, à 8 heures 1/2, grand concert.

Fête d'escrime. — A 8 heures 1/2 du soir, grand assaut d'armes donné au bénéfice des petites filles des soldats et des pauvres dans la salle des Ambassadeurs, brasserie Rinck. Compagnie maritime de sauvetage du Rhône. — Réunion au siège, à une heure, manœuvres de barques.

Bal des tullistes réunis. — A deux heures, réunion des ouvriers et écrivains tullistes au café Piolat, boulevard des Brotteaux, angle de la rue de Séze. Nominations de la commission du bal. Harmonie du Rhône. — Sortie d'été sur Crépieux. Départ du siège, à une heure et demie précise.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Dimanche 29 mai, 450^e jour de l'année. Premier quartier le 2; Pleine lune le 10. Soleil : lever, 4 h. 5; coucher, 7 h. 50.

A la Faculté de médecine. — Un accident des plus regrettables est arrivé avant-hier soir pendant la séance des travaux pratiques de physiologie à la Faculté de médecine.

Imprudence. — M. Demeuré, cocher de fiacre, a renversé hier après-midi, rue de la République près de la rue de l'Arbre-Sec, M. Eugène Granjon, employé de commerce, rue du Parfait-Silence, 19.

Porte-bonheur. — M. A..., chiffonnier, rue Garibaldi, confectionnait hier un ballot de marchandises, quand, soudain, il reçut sur la tête un jet dont l'odeur n'avait rien d'agréable.

Sans-gêne. — On a dressé contravention contre deux apprentis chaudronniers qui se baignaient, hier matin à onze heures, au bassin de la gare d'eau de Vaise, dans une tenue par trop primitive.

Vol de cave. — On a mis à la disposition du procureur de la République un bambin qui promet. C'est Emile V..., 11 ans, manoeuvre, rue de Vauban, 99. Ce gamain a pénétré dans la cave de M^{me} Porte, rue Molière, 49, en enlevant une planche de clôture, puis il a dérobé quelques litres de vin.

Disparition. — Le jeune Louis Schmidt, âgé de 14 ans, n'a pas paru au domicile maternel, rue du Beuf, 23, depuis le lundi 23 courant. Voici le signalement des vêtements dont il était vêtu le jour de sa disparition :

Alcazar de Fontaines-sur-Saône. — A l'occasion des régates, grand bal de 5 à 11 heures du soir. Orchestre nombreux sous la direction de M. Reynaud. Tramways de Neuville-Fontaines, quai de la Pêcheirie. Assaut de chant, ce soir, au café-concert, rue Vaudrey, 2 (ancien théâtre Guignol).

Nous engageons nos lecteurs à acheter tous leurs médicaments à la Grande Pharmacie de l'Éléphant, 6, rue Saint-Côme et 33, rue Lanterne. Essayez et comparez.

Vouslez-vous supporter sans fatigue les chaleurs de l'été et éviter les troubles de l'estomac et des intestins, les épidémies et les pestes ? Assainissez-vous et rafraîchissez-vous le corps par l'usage du Sirop de Bochet du Serpent, ce purificateur inimitable. — Lyon, 32, rue Lanterne.

LES FÊTES DE NANCY Nancy, 28 mai. On assure que la revue qui devait avoir lieu sur le plateau de Mazeville a été décommandée.

LES ÉLECTIONS CANTONALES Paris, 28 mai. On annonce que les élections pour le renouvellement des conseils généraux auront lieu le 7 juillet ou le 31 août.

comme apaisé ou tout au moins comme réduit à ses réelles proportions après avoir été démesurément grossi par la ridicule campagne de la presse allemande, il y a détente aujourd'hui. Nous n'en voulons pour preuve qu'une conversation qui vient d'avoir lieu entre M. Ribot et M. de Munster au quai d'Orsay et dans laquelle l'ambassadeur d'Allemagne, après avoir affirmé que son gouvernement est resté complètement étranger à cette agitation, a promis que les autorités d'Alsace-Lorraine prendront toutes les mesures nécessaires pour qu'aucune difficulté ne s'élevât à cette occasion entre les deux pays.

LES ÉLECTIONS CANTONALES Paris, 28 mai. On annonce que les élections pour le renouvellement des conseils généraux auront lieu le 7 juillet ou le 31 août.

DUEL BURDEAU-COUTURIER

M. Burdeau, député, s'étant trouvé offensé par les déclarations de M. Couturier, député, publiées par le journal la « Libre Parole », le 25 courant, a prié M. Casimir-Périer et M. Félix Faure, députés, de demander réparation par les armes à M. Couturier.

RAVACHOL Saint-Etienne, 28 mai. M. Cabannes, procureur de la République à Montbrison, et M. Ferréol, juge d'instruction, se sont rendus aujourd'hui à Saint-Etienne et ont procédé ce soir à l'interrogatoire de Ravachol à la prison de Bellevue.

UN CYCLONE New-York, 28 mai. Un cyclone s'est abattu sur Wellington, venant du sud-ouest, à neuf heures du soir. Les rues principales de la ville étaient dévastées, les maisons en ruines comme s'il y avait eu un tremblement de terre. Les conduites du gaz prirent feu, menaçant encore d'augmenter les désastres.

INCIDENT GERMANO-SUISSE Genève, 28 mai. Plusieurs journaux publient une dépêche de Porrentruy disant qu'un garde de nuit suisse a tué la nuit dernière un agent allemand à Bonjof, village du canton de Berne sur l'extrême frontière.

EMIGRÉS ALSACIENS VASTES MAGASINS DE NOUVEAUTÉS possédant les Comptoirs les plus importants de Lyon et de toute la province en Confections et Costumes p^r dames et enfants

Aujourd'hui dimanche EXPOSITION GÉNÉRALE GRANDE MISE EN VENTE DE TOUTES LES Nouveautés de la Saison

Renouvelés complètement à l'occasion des Fêtes Comptoir Spécial de VÊTEMENTS DE VOYAGE Toilettés pour Villes d'Eaux, Costumes de Plage, etc.

Immenses Assortiments de TISSUS LÉGERS Mousselines de Laine, Zéphyr et Satinettes

LINGE ET LINGERIE CONFECTIONNÉS Article absolument hors ligne

GRENADINE Noire, brochée soie, le mètre... 1 45

PULVÉRISATEUR PERFECTIONNÉ Construit totalement en cuivre rouge renforcé, pompe intérieure ou extérieure, mouvement en haut ou en bas.

BRASSERIE FRITZ HOFMEYER. — Tous les mardis, jeudis, samedis et dimanches, grand concert. Panorama du siège de Paris. — Ouvert tous les jours de 9 heures du matin à la nuit.

HOURRA! HOURRA! C'est le cri d'acclamation des Anglais, c'est aussi le cri des Cosaques marchant à la mort... Après eux crions : TOUT LE MONDE SUR LE PONT pour assister à la vente de clôture préparée par la liquidation agissante des magasins de nouveautés

VILLE DE LYON Place des Terreaux (Angle des rues St-Pierre et Constantine) DEMAIN LUNDI et deux jours suivants ON SACRIFIERA

des Toiles pur fil, larg. 1 m. 20 à 95 cent. le m. — Draps toile fil, 2^e et 3^e, 31.95 le drap — Taies d'Oreiller toile fil val. 3 fr. 1.35 — Torchons ourlés, fil de chanvre 3 fr. 75 la douzaine — Jersey-tailleur très riches 4 fr. 50 — Corsés riches bien bustés 31.90 — Visites cachemire nouveautés 8 fr. 75 — Ombralles beau satin 75 c. — Peignoirs flanelle val. 40 fr. 8 fr. 75 — Flanelle orientale val. 11.25, 55 c. le m. — Un lot confections variées (dames et fillettes) 3 fr. 75 — Costumes pour dames, 8 modèles valant 150 fr. 35 fr. — Gilette Mullaose amouillements, val. 21 fr. 85 c. le m. — Portières dites d'Orient, franges nouées 3 fr. 65 — Pantalons, Chemises et Camisoles brodés, ent. cousus à la main 1.45 et 1.95 — Couvertures pure laine blanche et verte 6 fr. 50 et 6 fr. 90.

LITS, MATELAS, SOMMIERS Bonneterie, Fantaisie 80 OIO DE PERTE Renseignements Concernant le Matériel Les Glaces sont toutes soldées, il n'y a presque plus de Chaises, il reste quelques Banques, la moitié des Rayons et une grande partie des Appareils à Gaz; le Coffre-fort n'est pas vendu... DEMAIN CONTINUATION

CRÉDIT LYONNAIS Société anonyme CAPITAL : DEUX CENTES MILLIONS Bilan au 30 Avril 1892

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes ACTIF (Espèces en caisse, Banques, Portefeuille) and PASSIF (Dépôts et Bons à vue, Comptes courants, Acceptations, etc.).

Certifié conforme aux écritures : Le Président du Conseil d'Administration, HENRI GERMAIN. Le Directeur Général, A. MAZERAT.

28 & 30, RUE CENTRALE, LYON Angles des rues Grenette et Tupin AUX

Emigrés Alsaciens VASTES MAGASINS DE NOUVEAUTÉS possédant les Comptoirs les plus importants de Lyon et de toute la province en Confections et Costumes p^r dames et enfants

Aujourd'hui dimanche EXPOSITION GÉNÉRALE GRANDE MISE EN VENTE DE TOUTES LES Nouveautés de la Saison

Renouvelés complètement à l'occasion des Fêtes Comptoir Spécial de VÊTEMENTS DE VOYAGE Toilettés pour Villes d'Eaux, Costumes de Plage, etc.

Immenses Assortiments de TISSUS LÉGERS Mousselines de Laine, Zéphyr et Satinettes

LINGE ET LINGERIE CONFECTIONNÉS Article absolument hors ligne

GRENADINE Noire, brochée soie, le mètre... 1 45

PULVÉRISATEUR PERFECTIONNÉ Construit totalement en cuivre rouge renforcé, pompe intérieure ou extérieure, mouvement en haut ou en bas.

LA CAPRICE 37-39, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 37-39 et 19, Rue Dubois, LYON

FÊTES DE PENTECOTE Cette semaine, le Directeur de la Grande Maison de Nouveautés AU CAPRICE, offre à sa clientèle de nouvelles affaires à des prix incroyables de bon marché.

COMPTOIR de LINGERIE 20.000 Paires de Bas fil d'Ecosse, noirs et couleurs, grand teint, talon renforcé, valeur 2.75, à... 1.25

CONFECTIONS POUR DAMES Grand choix de confections haute nouveauté, Peignoirs, Matinées et Jupons, percale et lainage à des prix exceptionnels.

GRAND SALON DE LA BOURSE LYON, 24, rue de la République (en face le Grand-Bazar). — Nouvelle organisation pour la coiffure et la parfumerie pour messieurs. — Maison élégante. — Somptueuse installation.

NOUVEAU MONDE GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS 18, cours Gambetta — Place du Pont et Grande-Rue de la Guillotière

ECZEMAS Guérison de toutes les maladies de la peau. Grande Pharmacie Française, rue Lanterne, 16, Lyon. (Brochure gratis.)

ÉTAT-CIVIL DE LYON ANNONCIATIONS Premier arrondissement. — Mariette Bernard, ourdisseuse, 32 ans, rue Vieille-Monnaie, 27 ans, f. h. — Epoque Faillite, née Faudel, sans profession, 33 boulevard de la Croix-Rouge, 14, f. h. 11 h. — Victor Giraud, employé, 19 ans, rue du Griffon, 5, f. 3 h.

Deuxième arrondissement. — Antoinette Vianney, 18 mois, Charité, f. 6 h. s. — Thérèse Mullens, 4 ans, Charité, f. 2 h. — Philippe Jung, typographe, 53 ans, rue Victor Hugo, 30, f. h. 11 h. — Epoque Maurin, née Grillot, journalière, 27 ans, Hôtel-Dieu, f. 7 h. — Veuve Loron, née Planlard, blanchisseuse, 76 ans, Hôtel-Dieu, f. 7 h. — Michel Falque, cultivateur, 73 ans, Hôtel-Dieu, f. 10 h. — Jean Charat, journalier, 37 ans, Hôtel-Dieu, f. 3 h. — Jean-Baptiste Zeyer, employé, 39 ans, Hôtel-Dieu, f. 4 h. — Alexandre Boiron, 4 mois, Charité, f. 1 h. — Epoque Saigne, née Chassagnard, ménagère, 25 ans, Charité, f. 1 h. — Paul Gourmand, 2 mois, Charité, f. 8 h. — Joseph Gaudin, sans profession, 19 ans, Morgue, f. 6 h. m. — Claudine Béhard, sœur de l'Aspic, 56 ans, rue de Jarente, 6, f. 9 h. — Louis Piaton, rentier, 77 ans portes de Loyasse, f. midi.

Troisième arrondissement. — Louis Martin, employé, 52 ans, rue Garibaldi, 149, f. 8 h. — Epoque Lary, née Tarlet, journalière, 45 ans, rue de la Madeleine, 62, f. 4 h. — Veuve Blanc, née Pascal, rentière, 68 ans, route de Genas, 105, f. 6 h. s. — Veuve Boncin, née Poncet, ourdisseuse, 75 ans, rue Dugoulin, 205, f. midi. — Claudius Retru, 4 mois, rue Paul-Bert, 249, f. 8 h.

Quatrième arrondissement. — Veuve Robert, née Plasse, 83 ans, rue de l'Enfance, 43, f. 8 h. — Antoine Fotte, tisseur, 63 ans, rue de Nuits, 21, f. 6 h. s.

Cinquième arrondissement. — Veuve Guillot, née Chamoussat, vendeuse, 55 ans, chemin des Aiguères-Massues, 4, f. 9 h. — François Ivrax, 7 mois, Antiquaille, f. 4 h. — Epoque Lacourtaillaise, née Perrière, couturière, 46 ans, rue Saint-Cyr, 14, f. 9 h. — Jean-Severine manœuvre, 79 ans, rue Saint-Paul, 3, f. midi. — Sixir Sirof, fabricant, 55 ans, chemin des Grandes-Terrées, 69, f. 6 h.

Sixième arrondissement. — Veuve Boy, née Gollon, rentière, 75 ans, rue Bugeaud, 23, f. h. — Veuve Jubert, née Ganel, tisseuse, 68 ans, rue Cuvier, 12, f. 10 h.

Table with 3 columns: COURS OFFICIEL, BOURSE DE LYON, BOURSE DE PARIS. Includes dates for 28 Mai 1892 and various market data.

Table with 3 columns: COURS OFFICIEL, BOURSE DE LYON, BOURSE DE PARIS. Lists various commodities and their prices.

LA SEMAINE MEDICALE

La Médecine au moyen-âge. — A propos de la dernière découverte de M. Pasteur.

M. Pasteur vient, dit-on, de faire une découverte destinée à faire grand tapage dans le monde médical. Nous en causerons peut-être un jour si le temps confirme les espérances de son entourage.

En attendant, je me désole, et pour plusieurs raisons : D'abord parce qu'en meurt sinon toujours, au moins quelquefois encore, de la rage, et ensuite parce que Jenner, l'inventeur de la vaccine, est mort pauvre, tandis que Koch, le père de la tuberculose, a une fortune égale à celle de Pasteur.

Il y a si longtemps qu'on avait pris l'habitude de voir mourir presque dans la misère les plus grands bienfaiteurs de l'humanité, qu'on croit difficilement aux millionnaires enrichis par une découverte un peu plus sérieuse que la formule de certaines pastilles.

Quoi qu'il en soit de ce que l'avenir nous réserve, au sujet de la curabilité de l'épilepsie, si Pasteur était venu au monde il y a quelques siècles, sa découverte lui aurait rapporté toute autre chose que des honneurs et des rentes.

L'épilepsie à cette époque était dénommée : haut mal — mal sacré. Ceux qui en étaient atteints étaient l'objet d'une vénération mêlée de crainte qui tenait à ce qu'on attribuait la maladie, suivant le cas, tantôt à la possession du diable, tantôt, au con-

traire, à une mystérieuse intervention divine. Les exorcistes seuls pouvaient, sans risquer le bâcher, essayer de chasser le démon, cause de la crise; le malheureux laïque qui aurait osé indiquer un remède, aurait été, par le fait même, convaincu de connivence avec Satan et, en fait de récompense nationale, au lieu de l'asseoir sur un des fauteuils de l'Institut, on lui aurait fait faire connaissance avec le calorique dégoûté par un cent de fagots bien flamants.

On ne badinait pas, au moyen âge, quand il s'agissait d'une guérison obtenue en dehors des moyens ordinaires. Ambroise Paré qui, le premier, obtenait de brillants succès, en faisant des pansements, sans tenir compte des traditions anciennes, avait grand-peur à chaque instant d'être soupçonné de sorcellerie. C'est cette crainte qui lui a fait écrire dans ses mémoires la phrase si souvent citée :

Je le pensai, Dieu le garit.

C'est ce même sentiment qui lui fait placer en première page, en guise d'introduction la singulière invocation suivante : « J'ay osé sion de louer Dieu, de ce qu'il m'a plu m'appeler à l'opération médicale que « vulgairement on nomme chirurgie, à cause que les loix de la sacrée médecine, ne sont sujettes à celles des Roys ni à prescription du temps, comme prenant son origine de Dieu, lequel le supplie qu'il m'uy plaise arrouser ceste miennne entre-prise afin qu'il en soit glorifié éternellement. Ainsi-soit-il. »

Malgré cette origine quasi divine, attribuée à la médecine et à la thérapeutique du

moyen âge, on a changé le traitement de quelques maladies. Ainsi, par exemple, il y a deux cents ans, les malheureux atteints d'une paralysie faciale qui fait dévier la bouche comme dans certaines attaques d'apoplexie, avaient grand-peur de finir leurs jours d'une façon tragique.

Si nous ne nous guérissions pas rapidement, on nous soumettait au régime indiqué pour la guérison des hétériques, afin de leur assurer le bénéfice d'une éternité de béatitude — dans l'autre monde. — Les rituels de l'époque disent textuellement, en effet, que si les prières sont sans effet, ceux-là qui ont la bouche torse peuvent être tenus comme renieurs de Dieu et traités comme tels.

L'art de guérir était à cette époque si bien confondu avec les pratiques religieuses, que la fameuse Ecole de Salerne a dû sa notoriété, non pas tant aux travaux de ses élèves qu'à la réputation des reliques de saint Mathieu, dont le tombeau était dans le couvent même, et attirait plus les malades que l'expérience des moines.

Au quatorzième siècle (en 1350 environ), beaucoup de sources renommées pour la guérison de maladies chroniques donnaient lieu à des pèlerinages organisés comme ceux de Lourdes à l'heure actuelle.

L'Eglise qui prenait ces sources sous sa protection mettait sur le compte de l'intercession divine les cures obtenues grâce au bicarbonate de soude ou à la litrine en solution.

Pour garder le prestige et les revenus résultant du culte des fontaines sacrées et médicales, on voit les papes et les évêques prendre de singulières précautions.

Jusqu'en 1300, en France, il fallait être clerc, c'est-à-dire ecclésiastique et tonsuré, pour être maître physicien, médecin ou mire — ce qui est tout un — de la Faculté de Montpellier.

Les examens probatoires étaient passés devant un jury d'ecclésiastiques désignés par l'évêque de Maguelonne, qui jouissait de ce droit exclusif.

Les barbiers et chirurgiens seuls n'étaient pas tenus à la tonsure, mais les grandes opérations n'étaient abandonnées ni à la volonté du malade, ni au libre arbitre du praticien, il fallait obtenir tout d'abord une permission de l'évêque du diocèse.

Ce fut le célèbre Lanfranc qui, le premier, osa lutter pour faire disparaître de si singuliers abus d'autorité.

Et c'est seulement après qu'il eut démontré par de courageuses expériences qu'on pouvait guérir d'une amputation de cuisse sans bénédiction épiscopale qu'on n'osa plus enseigner officiellement que c'était « les mauvais génies attirés par le sang et « les parfums offerts aux fausses divinités « qui étaient les auteurs des cures merveilleuses dont on fait honneur à Esculape. »

Cette médecine iatrique, déjà si singulière, avait même ses fanatiques, qui jugeaient absolument inutile l'usage d'un médicament quelconque.

Aélius, l'auteur du Tetrabiblos, conseille aux étudiants en médecine de son époque de mettre dans un vase une pomme ou un liquide quelconque, et il leur assure qu'ils obtiendront des effets merveilleux s'ils ont soin de les administrer aux malades en disant : « Que le Dieu d'Abraham et de Jacob ac-

« corde à ce médicament les vertus que je « lui attribue. » Une édition de la Danse macabre, datée de 1490, possède même une gravure très curieuse qui montre de quelle façon le médecin doit faire cette incantation.

D'autres sectaires, vers la même époque, inventaient la chiromancie encore en honneur à l'heure actuelle, en s'appuyant sur un passage de l'Exode reproduit dans le livre de Job.

Ce passage ditant : « Ceci sera comme un signe dans sa main et comme un instrument devant ses yeux » (chap. XIII, v. 9) on en avait déduit que le malade devait être sûrement guéri par l'application sur la région douloureuse, des plantes qui pouvaient présenter quelque analogie avec les signes de la main.

Saint Jérôme avait fondé, lui aussi, une école médicale dont l'enseignement était réduit à sa plus simple expression, c'était l'art angélique.

Pour guérir, il suffisait d'invoquer son ange gardien. Grégoire de Tours, dont j'ai parlé dans une précédente causerie, avait inventé la médecine par le sort de saints. Pour médicamenteux d'après ce procédé, on ouvrait les Ecritures saintes au hasard, on lisait la première phrase qui tombait sous le regard et on y obéissait — si on la comprenait.

On n'en finirait plus s'il fallait passer en revue, même très rapidement, toutes les superstitions et toutes les hérésies scientifiques qui subsistent encore aujourd'hui, comme derniers vestiges d'une période sacerdotale à peine oubliée.

Il y a quelques jours à peine, j'avais l'occasion de voir un malade qui venait de déclarer les soins d'un oculiste de mes amis, après avoir compté inutilement sur la vertu de l'application d'un morceau de foie sur l'œil malade.

Ce malheureux était assurément fort à plaindre, mais s'il devient aveugle, les moines de l'Étroite Observance de Saint-François, — s'il en reste encore malgré les décrets — ne feront que remplir un devoir strict en lui donnant gratuitement le vivre et le couvert sa vie durant.

C'est, en effet, un certain Sinistrari de Ameno, de l'ordre des mineurs réformés de Saint-François, qui, dans une dissertation fort recherchée des bibliomanes, a propagé la croyance dans les vertus antiophthalmiques du foie.

Ce livre bien curieux, dont le baron Seymour Kirkup possède le manuscrit, m'a mis l'index, puis corrigé, démontre avec force textes à l'appui : 1° Que la fumée du foie, depuis Tobie, a la propriété de guérir la cécité; 2° Que ce même foie a naturellement aussi la force de mettre en fuite les incubes. Si, par hasard, il plaisait à quelque amateur de chercher l'opuscule auquel je fais allusion pour commencer la fondation de la bibliothèque de la Faculté de médecine qui n'est pas au coin du quasi Claude-Bernard, en voici le titre complet :

« De demoniatale et incubis et succubis, « où l'on prouve qu'il existe sur la terre « des créatures raisonnables autres que « l'Homme, ayant comme lui corps et âme, « rachetés par N. S. J. C. et capables de sa- « lut et de damnation. »

D. NOSSA.

TAILLEUR MODERNE LYON — Passage des Terreaux — LYON ÉTÉ 1892 PANTALON 15 — SUR MESURE MEILLEUR MARCHÉ QUE LA CONFECTION

OBLIGATIONS NATIONALES D'ÉLECTRICITÉ Revenu, 45 fr., remboursables à 300 fr.; cotées environ 72 fr.; coupons payables Compagnie d'Électricité. Pour renseignements et titres franco, s'adresser à M. BERNARD, 27, rue Dubois.

RECOURNEMENT DE CRÉANCES A FORFAIT ET AUTRES CONDITIONS H. LOISELET Défenseur-Agréé 2, Rue Victor-Hugo, Lyon

D' DUCHARME 3, LYON, 3, cours de la Liberté, 3 Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. Ulcères. Électricité. — Traite par correspondance. — Cabinet de 9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

Le Christophe Colomb Nouveau moule à cigarettes et papier-tube. La boîte de 1,000 papiers tubes et moule, 2 fr. 50. Envoi par poste contre mandat ou bon seulement, 3 fr. Dépôt général, Lyon, place des Terreaux, 8.

ECZÉMAS, DARTRES boutons, plaies, démangeaisons, varices, guérison certains par la Pomme du Dr DAVALLON; le pot, 1,50 p. poste, Dépôt Lyon, pharmacie BUNOZ, place Meissonnier, ex-pl. St-Pierre, et toutes pharmacies.

BON AVIS A LIRE Ne laissez pas manger les vieux vêtements d'homme par les mites. C. Louyrette, rue Mazenod, 40, Lyon, achète les pardessus, vestons, pantalons, filets, habits noirs et chaussures, etc. — Prendre l'adresse, il suffit de lui adresser une lettre ou carte postale, car il l'achète qu'à domicile.

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS MAISON GOMPEL & C^{IE} LYON. — 11 et 13, Rue Dubois. — LYON VENTE AU COMPTANT ET A CRÉDIT Complète veston drap fantaisie, carreaux ou rayures, h. nouv. façon soignée, 35, 28, 25 et 19.00 Complète veston drap Elbeuf, riches dispositions, carreaux et rayures gr. façon, 60, 50, 45 et 38.00 ASSORTIMENT CONSIDÉRABLE DE COSTUMES POUR CADETS ET ENFANTS Complète pour première communion, 30 fr., 25 fr., 20 fr., 17 fr., 13 fr. Costume drap cheviotte pour enfants de 4 à 14 ans, blouse avec ou sans plis, à 9.45 et 7.95 Costume Russe, tissu jersey, qualité extra, brodé col, manches et devant, à 16 fr. et 14.00 COSTUMES, MANTEAUX & CONFECTIONS POUR DAMES Veston cheviotte pure laine, col officier, boutonné, 1 bouton, toutes teintes, depuis 10.75 Mante foulé pure laine, toutes nuances, galons jais, 24 fr., 20 fr., 10.75 Grand choix de : Pelisses, Pélerines, Vestons, Jaquettes, Corsages, Jerseys, etc. Costumes sur mesure depuis 25 francs DRAPERIE HAUTE NOUVEAUTÉ, SOIERIES, NOIRS, LAINAGES UNIS ET FANTAISIE COTONNADES, INDIENNES, MOUSSELIN, DOUBLURES, FANELLES, MOUCHOIRS, LINGERIE BONNETERIE, CHAPELIERIE, CHEMISES, CRAVATES, etc., etc. RAYON SPÉCIAL DE GANTERIE ET DE MODES CORDONNERIE GARANTIE Bottes pour dames, chagrin fort, lacets ou boutons, vissé, premier choix, à 11.25 Bottines pour hommes, g. cambre veau ciré, triple semelle cousue à la main, élastiq. chantepille, 20.00 La Maison GOMPEL et Cie s'applique constamment à offrir à sa clientèle les plus belles Nouveautés en étoffes de toutes espèces et en Objets confectionnés. Créés dans ses ateliers, l'Élégance, la bonne exécution et la qualité ne laissent rien à désirer. ENVOI FRANCO DU CATALOGUE DE LA SAISON D'ÉTÉ (Dépôt à BOURG (Ain), 10, pl. de la Comédie. (Dépôt à VILLEFRANCHE (Rhône) Rue Nationale, 203.)

GRANDE CHAPELIERIE DES 3 PRIX 2,55 - 3,55 - 7,55 ASSORTIMENT COMPLET CHEMISES, FAUX-COLS MANCHETTES POUR HOMMES BRETELLES PARURES ET BOUTONS DE MANCHETTES SOLIDITÉ — ÉLÉGANCE — BON MARCHÉ MAISON ARNAUD LYON — Rue Terme, 21 — LYON

13, rue Puits-Gaillot, 13 (entresol) P. LAVOIPIERRE Succ. d'Alexandre MILLET PAPIERS PEINTS Maison fondée en 1808 ARTICLES RICHES & BON MARCHÉ Envoi franco d'échantillons.

Méthode KNEIPP Le Docteur Matter, de retour de Worishofen, applique l'Hydrothérapie Kneipp, dans deux établissements Lyon-ville et un établissement Lyon-campagne. Cabinet de 1 à 3 heures, hôtel des Étrangers Adresser inscriptions : 25, quai de Bondy, à l'institution Kneipp.

SI vous avez un repas, Adressez-vous directement au Dépôt général du poisson du lac Léman, 46, rue du Rhône, à Genève. Vous recevrez en grande vitesse votre poisson frais et bon marché.

MIGRAINES GUÉRISON SURE & RADICALE PAR LES DRAGÉES DE R.R. PP. PRÉMONTRÉS à base de Valériane de Zinc et des principes actifs du Quinquina des MIGRAINES, NÉURALGIES DÉPÔT GÉNÉRAL A LYON BOISSIER & FOURNIER, Droguistes 6, Rue de la Poulallerie, 6 Envoi contre 3 fr. en timbres ou mandat DANS TOUTES LES PHARMACIES

AU BON MARCHÉ MAISON DE CONFIANCE VRAI PRIX FIXE LYON, place St-Nizier, 5, et rue Centrale, 2, LYON La Maison du BON MARCHÉ invite sa nombreuse clientèle à venir, à l'occasion des FÊTES DE LA PENTECOTE, visiter ses Magasins où elle trouvera un choix considérable de Lainages, Nouveautés, Cotonnades, Satinets et Mousselines pour COSTUMES D'ÉTÉ. Grand assortiment de Confections pour Dames, tels que : JAQUETTES, MANTES, PARE-POUSSIERE, etc., à des prix tout à fait avantageux. AU BON MARCHÉ NOTA. — Seul dépôt à Lyon de la Flanelle du Docteur BLANC, contre les douleurs.

Piège, Mises d'adresses et Mises sous Bandes DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS En tous genres, à domicile, sur la voie publique et par expédition A L'AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, A LYON

ON OFFRE Aux personnes atteintes de la maladie de la pierre et de la gravelle, un moyen sûr et prompt de se guérir radicalement sans opération ni régime. Écrire à M. BARBIER Boulevard des Brotteaux, 20, LYON

SEUL LE QUINA-ABRIC Permet de préparer soi-même à la minute, pour 1 fr. 25, un litre de VRAI VIN DE QUINA CONFORME AU CODEX Fabrique à Lyon. — Pharmacie GAUDET, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, 31. — Envois.

Feuilleton de l'ECHO DE LYON 29 Mai 63 Le Bossu OU LE PETIT PARISIEN QUATRIÈME PARTIE LE PALAIS-ROYAL — Merci-Dieu! grommela Bonnavet, dont l'écouade était au rond-point de Diane, si le gueur a entendu cela, il va nous tailler des croupières! Nous sommes bien forcés d'avouer que les patrouilles n'allaient point à ce jeu de bon cœur. M. de Lagardère avait une si terrible réputation de diable à quatre que volontiers chaque soldat eût fait son testament. Bonnavet, le bretteur, eût mieux aimé se battre avec deux douzaines de cadets de province, des grives, comme on les appelait alors dans les pots et sur le terrain, partout où on les dévorait, que d'affronter pareille besogne.

Lagardère et Auroré venaient de prendre la résolution de fuir. Lagardère ne se doutait pas de ce qui se passait dans le jardin. Il espérait pouvoir passer, avec sa compagne, par la porte dont maître Le Bréant était le gardien. Il avait remis son domino noir, et le visage d'Auroré se cachait de nouveau sous son masque. Ils quittèrent la loge. Deux hommes étaient agenouillés sur le seuil en dehors. — Nous avons fait ce que nous avons pu, mon Dieu le chevalier, dirent ensemble Cocardasse et Passepoil, qui avaient achevé de vider leurs gourdes pour se donner du cœur; pardonnez-nous! — Eh donc! ajouta Cocardasse, c'était un feu follet que ce satané domino rose! — Doux Jésus! s'écria Passepoil, le voici! Cocardasse se frotta les yeux. — Debout! ordonna Lagardère. Puis, apercevant tout à coup les mousquetaires des gardes françaises au bout de l'allée : — Que veut dire ceci? ajouta-t-il. — Cela veut dire que vous êtes bloqué, mon pauvre enfant! répondit Passepoil. C'était au tour de sa gourde qu'il avait

puisé cette liberté de langage. Lagardère ne demanda pas même d'explication. Il avait tout deviné. La fête était finie, voilà ce qui faisait son effroi. Les heures avaient passé pour lui comme des minutes; il n'avait point mesuré le temps; il s'était attardé. Le tumulte seul de la fête aurait pu favoriser sa fuite. — Etes-vous avec moi solidement et franchement? demanda-t-il. — A la vie, à la mort, répondirent les deux braves, la main sur le cœur. Et ils ne mentaient point. La vue de ce diable de petit Parisien venait en aide au fond de la gourde et achevait de les enivrer. Auroré tremblait pour Lagardère et ne songeait point à elle-même. — A-t-on relevé les gardes desportés? interrogea Henri. — On les a renforcées, répondit Cocardasse; il faut jouer serré, sandieou! Lagardère se prit à réfléchir; puis il continua tout à coup : — Connaissez-vous par hasard maître Le Bréant, concierge de la cour aux Ris? — Comme notre poche, répondirent à la fois Cocardasse et Passepoil. — Alors il ne vous ouvrira point sa porte! dit Lagardère avec un geste de dépit. Nos deux braves approuvèrent du bonnet cette conclusion éminemment logi-

que. Ceux-là seulement qui ne les connaissent pas pouvaient leur ouvrir la porte. Un bruit vague se faisait cependant derrière le feuillage, aux alentours. On eût dit que des gens s'approchaient de tous côtés, avec précaution. Lagardère et ses compagnons ne pouvaient rien voir. L'endroit où ils étaient avait plus de lumière que les allées voisines. Quant aux massifs, c'était partout désormais ténèbres profondes. — Ecoutez, dit Lagardère, il faut risquer le tout pour le tout. Ne vous occupez point de moi, je sais comment me tirer d'affaire; j'ai là un déguisement qui pourra tromper les yeux de mes ennemis. Emmenez cette jeune fille. Vous entrerez avec elle sous le vestibule du régent, vous tournerez à gauche, la porte de M. Le Bréant est au bout du premier corridor, vous passerez masqués et vous direz : « De la part de celui qui est au jardin, dans votre loge... » Il vous ouvrira la porte de la rue, et vous irez m'attendre derrière l'oratoire du Louvre. — Entendu! fit Cocardasse. — Un mot encore. Etes-vous hommes à vous faire tuer plutôt que de livrer cette jeune fille? — As pas pur! nous casserons tout ce

qui nous barrera le passage, promet le Gascon. — Gare aux mouches! ajouta Passepoil avec une fêrté qu'on ne lui connaissait point. Et tous deux en même temps : — Cette fois-ci, vous serez content de nous! Lagardère baisa la main d'Auroré et lui dit : — Courage! c'est ici notre dernière épreuve. Elle partit, escortée par nos deux braves. Il fallait traverser le rond-point de Diane. — Ohé! fit un soldat, en voici une qui a été du temps avant de trouver sa route! — Mes minions, dit Cocardasse, c'est une dame du corps de ballet. — L'écarta de la main sans façon ceux qui étaient devant lui, et ajouta effrontément : — Son Altesse Royale nous attend! Les soldats se prirent à rire et donnèrent passage. Mais, dans l'ombre d'un massif d'orange en caisse qui flanquait l'angle du pavillon, il y avait deux hommes qui semblaient à l'affût. Gonzague et son factotum, M. de Peyrolles. Ils étaient là pour Lagardère, qu'on s'attendait à voir

paraître d'instinct en instant. Gonzague dit quelques mots à l'oreille de Peyrolles. Celui-ci s'aboucha avec une demi-douzaine de coquins à longues épées embouquées derrière le massif. Tous s'élançèrent sur les pas de nos deux braves, qui venaient de monter le persor escortant toujours le domino rose. M. Le Bréant ouvrit la porte de la cour aux Ris, comme Lagardère s'y était attendu. Seulement il l'ouvrit deux fois, la première pour Auroré et son escorte, la seconde pour M. de Peyrolles et ses compagnons. Lagardère, lui, s'était glissé jusqu'au bout du sentier pour voir si sa fiancée atteindrait le pavillon sans encombre. Quand il voulut regagner la loge, la route était barrée : un piquet de gardes françaises fermait l'avenue. — Holà! monsieur le chevalier, cria le chef avec un peu d'altération dans la voix, ne faites point de résistance, je vous prie, nous êtes cerné de tous côtés. Le Rédacteur en Chef J. CEISSIER Imp. WALTER et D^{ES}, rue Belle-Cordière, 16. — LYON